Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_72-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2025

Le 24 novembre 2025 à 20^{H}, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 18 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – M. BOISSEAU – M.A PRESSET – A. BELLAMY - A.M SELLIER - F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - L. GOUPIL – A. GEORGEAULT - A. DERREY - C. BRETAIRE

ABSENTS EXCUSÉS : I. PRESSE - A. DAMIANO

ABSENTS : - F. TACHEN - JL. DULAC

PROCURATIONS : I. PRESSE donne procuration à M.A PRESSET – A. DAMIANO donne procuration à A. BROSSAULT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P. CABARET

2025-72 PASSATION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE JEUNES ET D'UN LOCAL ASSOCIATIF – CORRECTIF LOT 8

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération du 29 septembre 2025, prise à l'appui du rapport d'analyse des offres produit par la maîtrise d'œuvre, a validé la liste des attributaires des marchés de travaux pour la construction de l'espace jeunes et du local associatif pour un montant de 407.938,80 € HT.

Une relecture ultérieure du rapport d'analyse des offres a toutefois révélé que plusieurs documents produits par l'entreprise Guérin Peintures pour le lot 8, moins disante, et en particulier son mémoire technique, n'avaient pas été pris en considération par la maîtrise d'œuvre en raison d'un problème de dézippage. Les documents produits par ce candidat s'avérant cependant tous lisibles et exploitables lors de leur ouverture par la maîtrise d'ouvrage, leur prise en considération a été sollicitée pour l'analyse des offres en application du principe d'égalité de traitement des candidats.

Après prise en compte du rapport d'analyse des offres rectificatif du 15 octobre 2025, Monsieur le Maire propose ainsi de retenir le candidat suivant pour le lot 8 :

- Lot 8 : Peintures, nettoyage : Guérin Peintures, domicilié à Avranches (50), pour un montant de 17.000,00 € HT

Il est précisé que le marché n'avait pas été notifié à l'entreprise désignée, à tort, comme étant attributaire de ce lot, par la délibération du 29 septembre 2025.

Le montant cumulé du marché s'élève ainsi à 406.761,87 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_72-DE

- **VALIDE l'attribution du lot 8 à l'entreprise Guérin Peintures**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le marché avec cet attributaire**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout acte y afférent.**

Vote : Pour : 18 voix/contre : 0 voix/abstention : 0

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 25 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Pascal CABARET

Le Maire,

Jean-Marc LEGAGNEUR